Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 038-213800535-20251219-DB_251219_223-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DB_251219_223

DEVELOPPEMENT DURABLE - ENTREE AU CAPITAL SOCIAL DE LA SEMIDAO

Membres du Conseil municipal	
En Exercice	35
Présents	28
Votants	30
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	5

Séance du 19 décembre 2025

Lieu : Halle Grenette

Date de convocation le 17 décembre 2025

Président : M. Vincent CHRIQUI, Maire

Secrétaire de séance : Océane ROULOT

Présents :
Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure GARNIER, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Laurent MAGUET, Anne CROUZIER, Dominique CADI, Roger RICHERMOZ, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA

Absents :
Christian CIOFFI, Anissa DAOUI, Michaël AYDIN, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON

Excusés, ayant donné pouvoir :
Laurent CAMPO, pouvoir à Marie-Thérèse DUSSERT, Isabelle RENARD, pouvoir à Damien PERRARD

La SEMIDAO, dont la CAPI est actionnaire majoritaire, est un acteur local de longue date dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, qui a connu depuis son origine plusieurs évolutions, dont sa transformation en Société Publique Locale (SPL) en 2018.

A ce titre, la SEMIDAO regroupe uniquement des collectivités et ne peut agir qu'au bénéfice de ses seuls actionnaires.

La SEMIDAO a proposé à la commune de lui faire bénéficier de son expertise et de ses moyens, afin d'assurer des prestations telles que le pesage des poteaux incendie, la mutualisation de matériels comme des groupes électrogènes, la gestion d'une simulation de crise, le curage de fossés, ou d'autres missions d'intérêt général qui pourraient être utiles.

Pour ce faire, la commune de BOURGOIN-JALLIEU propose d'acquérir une action de la SEMIDAO, au prix de 850 euros, afin de lui confier des missions relevant de ses compétences, sans mise en concurrence préalable.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 038-213800535-20251219-DB_251219_223-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE DONNER** son accord de principe pour l'acquisition d'une action de la SEMIDAO au prix de 850 euros (huit cent cinquante euros) ;

- **D'APPROUVER** la délégation à la SEMIDAO de missions relevant de ses propres compétences, sans mise en concurrence préalable ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

à Bourgoin-Jallieu ,
pour copie conforme,

Le Maire de Bourgoin- Jallieu
Premier vice-président de la CAPI
délégué aux Mobilités
Vice-président du Département
en charge de [illegible]ique
Vincent CHR

Signé par : Vincent CHRIQUI
Date : 22/12/2025
Qualité : Maire de Bourgoin-Jallieu, Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités, Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Le secrétaire de séance
Océane ROULOT

Signé par : Océane ROULOT
Date : 22/12/2025
Qualité : Secrétaire du Conseil Municipal

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en préfecture par voie dématérialisée et publié.

Le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.